

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 novembre 2023 sera approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 décembre 2023.

Séance extraordinaire
15 novembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le 15 novembre 2023 à 18 h 00.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Richer
District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

Est également présente :

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal de la directrice générale adjointe indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **VENTE DU 1270, ROUTE PRINCIPALE – APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT**
- 03- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-11-339

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2023-11-340

02- **VENTE DU 1270, ROUTE PRINCIPALE – APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT**

ATTENDU

la résolution R2023-08-219 mandatant le directeur général et greffier-trésorier à mettre en vente l'immeuble sis au 1270, route Principale ;

ATTENDU

que l'immeuble a été mis en vente par le biais de Steve Asselin, courtier immobilier de RE/MAX PRESTIGE dont la rétribution est prévue au contrat de courtage exclusif No CCVE 56909 ;

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 novembre 2023 sera approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 décembre 2023.

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu la promesse d'achat numéro PA87565 le 8 novembre 2023 ;

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a formulé la contre-proposition numéro CP20030 pour le compte de la Municipalité et obtenu la meilleure promesse d'achat dans les circonstances ;

ATTENDU que cette contre-proposition a été acceptée le 14 novembre 2023 par l'acheteur et doit être ratifiée par le conseil municipal afin d'avoir pleinement effet ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE RATIFIER ET D'ACCEPTER la contre-proposition numéro CP20030 présentant entre autres les modalités suivantes :

- Un prix de vente de 405 000\$;
- La vente à 1 \$ d'ici le 30 juin 2024 d'une parcelle du lot 6 565 900 d'une superficie d'environ 220,41 mètres carrés et le garage détaché ci-dessus érigé ;
- Un bail à 1 \$ pour l'usage du garage détaché aux entiers frais et à l'entière responsabilité de l'acheteur jusqu'à la vente dudit lot ainsi créé ;

DE VENDRE à Madame Valérie Leclerc l'immeuble du lot 6 563 161 du cadastre du Québec sis au 1270, route Principale à Sainte-Mélanie qui est actuellement détenu par la Municipalité et dont elle ne fait pas usage ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la réalisation de l'opération cadastrale ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier et Monsieur Louis Freyd, maire, à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

03- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 18 h 07.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et aucune question n'est posée.

La période de questions est close à 18 h 07.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 novembre 2023 sera approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 décembre 2023.

2023-11-341

04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 18 h 07.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

Martine Malo
Directrice générale adjointe